

Duplicata

GREFFE

DU

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE LAVAL

R E C E P I S S E   D E   D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)

53004 LAVAL CEDEX

TEL: 02 43 59 70 80

MINITEL:08 36 29 22 22 OU [WWW.GREFTEL.FR](http://WWW.GREFTEL.FR)

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST

**50 BD FELIX GRAT**

**53000 LAVAL**

V/REF : DG/LH/383

N/REF : 71 B 6 / R-3

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 22/02/2000, SOUS LE NUMERO R-3,  
REQUETE DU 11.02.2000, DEMANDANT LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION  
ORDONNANCE RENDUE LE 22.02.2000, NOMMANT MR ROGER BOINIÈRE EN QUALITE DE  
COMMISSAIRE A LA FUSION.

... CONCERNANT LA SOCIETE

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST

SOCIETE ANONYME

50 BD FELIX GRAT

53000 LAVAL

R.C.S LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

LE GREFFIER

SA FITAUDIT au capital de 254 200 francs – 50 bd Félix Grat – LAVAL  
SA FITECO au capital de 10 130 400 F – 50 bd Félix Grat – LAVAL

## REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL

Nous soussignés Monsieur Yann LOLON, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société FITAUDIT, société anonyme au capital de 254 200 Francs, dont le siège est à LAVAL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro B 333 048 080

Et

Monsieur Philippe BOURBON, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société FITECO, société Anonyme au capital de 10 130 400 Francs, dont le siège est à LAVAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro B 557 150 067 ;

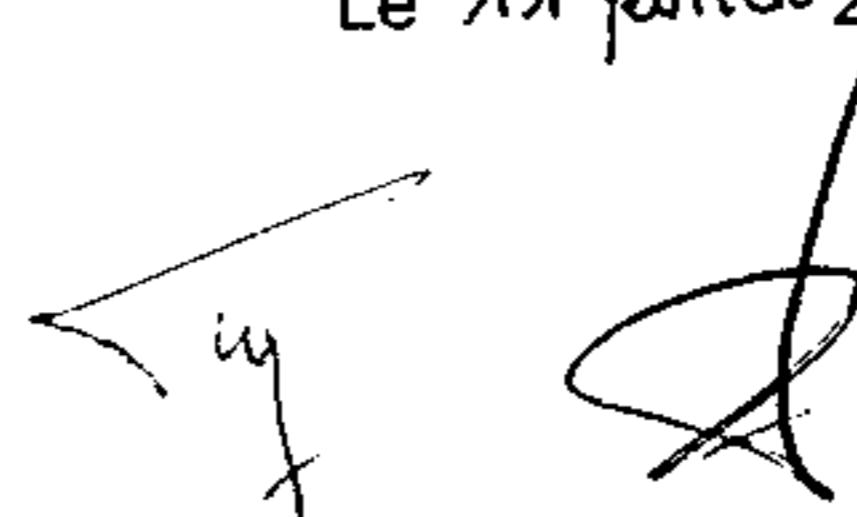
Avons l'honneur de vous exposer que nos sociétés FITAUDIT et FITECO envisagent une fusion par absorption de la société FITAUDIT par la société FITECO.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation d'un Commissaire unique à la fusion ayant pour mission d'en faire le rapport dans les termes de l'article 377 de la loi du 24 juillet 1966 et d'établir le rapport prévu à l'article 193 de ladite loi et vous propose de nommer à ces fonctions :

- Monsieur Roger BOINIERE demeurant à LAVAL – 55 bis Quai Sadi Carnot, Commissaire aux comptes, inscrit près de la Cour d'Appel d'Angers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à LAVAL  
Le 11 février 2000



## ORDONNANCE



Nous, André GERARD, Président du Tribunal de Commerce de LAVAL, assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier,

Vu la Loi du 24 juillet 1966 modifiée.

Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié,

Vu la requête ci-contre et les motifs y exposés,

DESIGNONS : **M. Roger BOINIERE**  
**55 Bis Quai Sadi Carnot**  
**53000 LAVAL**

En qualité de Commissaire unique à la fusion ayant pour mission :

- d'établir, un rapport écrit, dans les termes de l'article 377 de la loi du 24 juillet 1966,
- d'établir le rapport prévu à l'article 193 de ladite loi.

Fait à LAVAL

le 22. 02. 00

**LE GREFFIER**

Patrick GUICHAOUA

**LE PRESIDENT**

André GERARD